



## Redonner du pouvoir d'achat aux métropolitains

**Dans un contexte de transition climatique allié à une hausse globale de la vie, la MEL poursuit son engagement dans l'aide des ménages les plus précaires par l'accessibilité à l'eau potable pour tous et la lutte contre l'habitat indigne. Deux enjeux majeurs de la politique métropolitaine.**

*« La MEL a mis la solidarité au cœur de son action. En dépit de la loi qui interdit de couper l'eau, trop de familles métropolitaines sont en difficultés avec leurs factures d'eau et ce malgré un tarif des plus bas en France. Dans la prévision de notre futur système de distribution d'eau, j'ai voulu qu'une solution simple et efficace soit mise en œuvre. Grâce aux partenariats avec la CAF et la MSA, nous pourrions facilement identifier les métropolitaines et métropolitains dans le besoin et ainsi mettre à disposition nos moyens pour les aider à faire face. De plus, le contexte économique actuel est fragile, ce qui induit une croissance des besoins en matière d'habitat et la nécessité de mobiliser une pluralité d'acteurs du territoire national et métropolitain. Chacun doit pouvoir vivre décemment : je suis fier que nous avançons en ce sens avec nos partenaires »*

**Damien Castelain, Président de la MEL.**

### Un partenariat au service de l'eau potable pour tous

La MEL expérimente depuis 2016 plusieurs dispositifs afin d'assister les plus démunis dans leurs dépenses liées à l'eau. Pour ce faire, des chèques Eau ainsi que des aides du Fonds de Solidarité pour le Logement sont accordés aux personnes qui rencontrent des difficultés à payer leurs dépenses de logement (factures, loyers...).

En revanche, une grande partie des ménages en situation d'impayés (80 % environ) demeurerait non détectée par la MEL car les données disponibles ne le permettent pas. Le **Conseil métropolitain a donc souhaité faire évoluer le dispositif d'aides actuel en s'associant à deux organisations publiques** : la **Caisse d'Allocations Familiales du Nord (CAF)** et la **Mutualité Sociale Agricole (MSA)**. Celles-ci pourront mettre à disposition les données dont elles disposent afin de mieux cibler les ménages dans le besoin, dans le respect du traitement des données personnelles, notamment ceux dont les dépenses d'eau représentent **plus de 3 % de leurs revenus totaux**. Ainsi, les élus du Conseil métropolitain votent ce jour les partenariats avec la CAF et la MSA afin de fournir dès janvier 2024 ces aides dans le cadre du prochain contrat de distribution d'eau sur la métropole.

### La MEL continue à accompagner les ménages pour un habitat digne

Le **prêt de la MEL à 0 %**, mis en place en septembre 2020 avec quatre banques partenaires, vise à aider les ménages dans le financement de leur logement principal neuf, et ainsi soutenir le monde de la construction en facilitant la commercialisation des programmes de logements. Au vu du nombre de dossiers reçus, la métropole a décidé en avril 2021 de prolonger ce dispositif exceptionnel jusqu'à septembre 2023.

Compte tenu de la conjoncture économique actuelle et afin d'honorer les engagements de son plan de relance, **la MEL décide aujourd'hui d'augmenter le plafond des aides maximales par type de prêt\*** (tout en restant dans l'enveloppe budgétaire fixée de 4 millions d'euros et toujours sur une durée maximale de 15 ans) comme suit :

- Pour un prêt de 25 000 €, 6 000 € d'aides maximales pourront être distribués,
- Pour un prêt de 45 000 €, 11 000 € d'aides maximales pourront être distribués,
- Pour un prêt de 60 000 €, 15 000 € d'aides maximales pourront être distribués,
- Le prêt de 75 000 € a quant à lui été supprimé car trop peu utilisé.

De plus, **la MEL prolonge son partenariat avec la CAF du Nord pour son Fonds de Solidarité Logement (FSL)**. Ce dispositif a pour objectif d'aider les ménages en difficulté à accéder et à se maintenir dans un logement décent grâce à des aides financières destinées à couvrir les charges d'entrée dans le logement ou d'occupation, ainsi qu'une offre de services adaptées aux difficultés des ménages pour accéder à un logement et se maintenir dans celui-ci.

*\*À noter que le montant du prêt varie selon la composition du ménage et la fiscalité applicable à l'opération.*

## CONTACTS PRESSE

---

### Clémence Tesson

Attachée de presse

[ctesson@lillemetropole.fr](mailto:ctesson@lillemetropole.fr)

03 20 21 22 76

06 30 46 23 35

### Agathe Lavalée

Attachée de presse

[alavalee@lillemetropole.fr](mailto:alavalee@lillemetropole.fr)

03 20 21 23 50

06 30 46 40 17

